NON CLASSÉ

Le délégué général de l’OTRE auditionné dans le cadre du projet de loi de finances 2026

25 SEPTEMBRE 2025

Jean-Marc RIVERA, délégué général de l’OTRE a été auditionné ce 24 septembre 2025 par Christine Arrighi, rapporteure spéciale sur le domaine des transports dans le cadre du PLF 2026. Il a rappelé les

positions fortes et constantes que nous portons » Aucune nouvelle fiscalité susceptible d'affecter la compétitivité des entreprises françaises de transport routier, dont les équilibres économiques sont très fragiles dans une conjoncture qui leur est très défavorable, ne doit être envisagée ».

Le délégué général de l'OTRE a également souligné l'inquiétude de la branche à propos d'un potentiel déremboursement de l'ex-TICPE qui mettrait en péril les petites entreprises de transport routier – 80 % du secteur – qui seraient incapables de répercuter ces hausses de coûts sur leurs prestations. Le développement économique du secteur est prioritaire et le financement de la transition énergétique ne doit pas le compromettre. Tant que les conditions prévues par la loi Climat et Résilience ne seront pas réunies, le maintien de la fiscalité actuelle sur l'ex-TICPE restera une priorité majeure pour notre organisation.

L'OTRE estime qu'il faut abandonner plusieurs mesures :

- Les écotaxes régionales et les péages urbains pour le transport routier .
- La taxe annuelle incitative pour l'acquisition de véhicules propres, instaurée par le PLF 2025. Elle contribue théoriquement à accompagner le verdissement du parc, pourtant la réalité de terrain est toute autre. Les professionnels sont inquiets : offre limitée de VUL électriques, infrastructures de recharge inadaptées, et contraintes opérationnelles non prises en compte.
- L'OTRE s'oppose également à une remise en cause des tarifs particuliers d'accise applicables au B100, biocarburant d'origine agricole aujourd'hui massivement utilisé par les transporteurs dans leur démarche de transition énergétique. Cela serait en totale contradiction avec les objectifs de decarbonation de notre secteur et pourrait être perçue comme une injustice supplémentaire, pour les entreprises engagées dans la décarbonation.